

## Etats financiers annuels de SICAV

### AL HIFADH SICAV

AL HIFADH SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **27 mai 2024**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes M. Adnène ZGHIDI.

#### BILAN ARRETE AU 31 Décembre 2023 (Montants exprimés en dinars tunisiens)

Actif	Note	31-déc.-23	31-déc.-22
<b>Portefeuille-titres</b>	<b>3.1</b>	<b>7 022 970,801</b>	<b>6 443 498,901</b>
Obligations de sociétés		2 484 215,061	2 337 282,243
Emprunts d'Etat		4 003 178,390	4 106 216,658
Titres des Organismes de Placement Collectif		535 577,350	-
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>	<b>3.3</b>	<b>4 009 918,870</b>	<b>4 285 214,290</b>
Placements monétaires		2 380 687,006	2 470 563,029
Disponibilités		1 629 231,864	1 814 651,261
<b>Créances d'exploitation</b>	<b>3.5</b>	<b>1 348 999,848</b>	<b>675 044,394</b>
<b>Total Actif</b>		<b>12 381 889,519</b>	<b>11 403 757,585</b>
<b>Passif</b>			
<b>Dettes sur opérations de pensions livrées</b>		-	-
<b>Opérateurs Créditeurs</b>	<b>3.6</b>	<b>22 508,089</b>	<b>23 063,984</b>
<b>Autres créditeurs divers</b>	<b>3.7</b>	<b>20 711,140</b>	<b>21 228,949</b>
<b>Total Passif</b>		<b>43 219,229</b>	<b>44 292,933</b>
<b>Actif net</b>		<b>12 338 670,290</b>	<b>11 359 464,652</b>
<b>Capital</b>	<b>3.8</b>	<b>11 821 929,953</b>	<b>10 817 274,605</b>
<b>Sommes distribuables</b>	<b>3.11</b>	<b>516 740,337</b>	<b>542 190,047</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		- 46,930	64,043
Sommes distribuables de la période		516 787,267	542 126,004
<b>Actif net</b>		<b>12 338 670,290</b>	<b>11 359 464,652</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>12 381 889,519</b>	<b>11 403 757,585</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2023	Période du 1er Janvier au 31 décembre 2022
<b>Revenus du portefeuille titres</b>	<b>3.2</b>	<b>439 228,348</b>	<b>479 768,575</b>
Dividendes		0,000	0,000
Revenus des obligations		169 225,462	247 118,939
Revenus des emprunts d'Etat		270 002,886	232 649,636
<b>Revenus des placements monétaires</b>	<b>3.4</b>	<b>338 166,432</b>	<b>345 943,309</b>
Revenus des billets de trésorerie		116 364,965	255 021,674
Revenus des certificats de dépôt		0,000	2 912,439
Revenus des comptes à vue		127 331,810	63 222,279
Revenus des prises en pensions		94 469,657	24 786,917
<b>Total des revenus des placements</b>		<b>777 394,780</b>	<b>825 711,884</b>
<b>Intérêts des mises en pension</b>	<b>3.12</b>	0,000	0,000
<b>Charges de gestion des placements</b>	<b>3.9</b>	(86 376,829)	(90 455,142)
<b>Revenus nets des placements</b>		<b>691 017,951</b>	<b>735 256,742</b>
<b>Autres charges</b>	<b>3.10</b>	(175 788,640)	(115 965,466)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>515 229,311</b>	<b>619 291,276</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation</b>		1 557,956	(77 165,272)
<b>Sommes distribuables de la période</b>		<b>516 787,267</b>	<b>542 126,004</b>
<b>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</b>		(1 557,956)	77 165,272
<b>Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres</b>		18 147,922	250 521,460
<b>Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres</b>		5 488,089	(235 456,029)
<b>Frais de négociation de titres</b>		(2,259)	(1,010)
<b>Résultat de la période</b>		<b>538 863,063</b>	<b>634 355,697</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2023	Période du 1er Janvier au 31 décembre 2022
<b>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</b>	<b>538 863,063</b>	<b>634 355,697</b>
Résultat d'exploitation	515 229,311	619 291,276
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	18 147,922	250 521,460
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	5 488,089	(235 456,029)
Frais de négociation de titres	(2,259)	(1,010)
<b>Distributions de dividendes</b>	<b>(542 229,371)</b>	<b>(618 799,974)</b>
<b>Transaction sur capital</b>	<b>982 571,946</b>	<b>(2 706 379,898)</b>
<b>Souscription</b>	<b>50 578 450,498</b>	<b>54 351 701,242</b>
Capital	50 223 100,000	53 897 800,000
Régularisation des sommes non distribuables	(774 625,411)	(815 707,354)
Régularisation des sommes distribuables	1 129 975,909	1 269 608,596
<b>Rachat</b>	<b>49 595 878,552</b>	<b>57 058 081,140</b>
Capital	49 223 100,000	56 566 700,000
Régularisation des sommes non distribuables	(755 647,007)	(855 385,969)
Régularisation des sommes distribuables	1 128 425,559	1 346 767,109
<b>Variation de l'actif net</b>	<b>979 205,638</b>	<b>(2 690 824,175)</b>
<b>Actif net</b>		
En début de période	11 359 464,652	14 050 288,827
En fin de période	12 338 670,290	11 359 464,652
<b>Nombre d'actions</b>		
En début de période	109 786	136 475
En fin de période	119 786	109 786
<b>Valeur liquidative</b>	<b>103,005</b>	<b>103,469</b>
<b>Taux de rendement de la période</b>	<b>4,325%</b>	<b>4,907%</b>

**Notes aux états financiers Annuels**  
**Arrêtés au 31 Décembre 2023**

**1. Présentation de la société :**

AL HIFADH SICAV est une société d'investissement à capital variable de distribution de catégorie obligatoire régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 10 juin 2008 et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 5 décembre 2007.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, AL HIFADH SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

**2. Référentiel et principes comptables appliqués :**

Les états financiers intermédiaires d'AL HIFADH-SICAV arrêtés au 31 Décembre 2023, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

**2.1. Référentiel d'élaboration des états financiers :**

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV arrêtés au 31/12/2023 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

**2.2. Principes comptables appliqués :**

Les états financiers d'AL HIFADH SICAV sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**2.2.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents :**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en BTA et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

### **2.2.2. Évaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées.**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 31 Décembre 2023 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La société « AL HIFADH SICAV » détient deux lignes de BTA valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souverains :

- o BTA 7.2% MAI 2027
- o BTA 7.2% FEVRIER 2027

### **2.2.3 Évaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

Les placements en titres d'OPCVM sont évalués en date d'arrêté à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle

portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

#### **2.2.4 Cession des placements :**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### **2.2.5 Opérations de pensions livrées :**

- **Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ». Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension. Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées. Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

### 3. Les éléments du bilan et de l'état de résultat

#### 3.1 Portefeuille titres :

Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31 Décembre 2023	% actif
	-				
	<b><u>Titres OPCVM</u></b>	<b>3 850</b>	<b>520 922,539</b>	<b>535 577,350</b>	<b>4,325%</b>
TNHPCWCMIN03	FCP WAFA CAPITALISATION	3 850	520 922,539	535 577,350	4,325%
	<b><u>Obligations de sociétés admises à la cote</u></b>		<b>2 405 035,300</b>	<b>2 484 215,061</b>	<b>20,063%</b>
TN0001300607	BTE 2010-B	6 000	210 000,000	212 817,600	1,719%
TN0001300680	BTE 2019-1	1 000	80 000,000	87 178,400	0,704%
TN0001900844	BH 2009-B	4 000	61 200,000	63 788,800	0,515%
TN0003400678	AMEN BANK SUB 2020-03	5 000	500 000,000	533 172,000	4,306%
TN0003900248	UIB 2009/1 (20 ANS)	2 801	83 835,300	85 724,261	0,692%
TN0004700803	ATL 2019-1	6 000	120 000,000	120 792,000	0,976%
TN0PID0RGAE6	BH SUB 2021-2 C	8 500	850 000,000	862 342,000	6,965%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1 CAT A	2 000	200 000,000	214 315,200	1,731%
TNDE9EH7SA12	AMEN BANK SUB 2023-2	3 000	300 000,000	304 084,800	2,456%
	<b><u>Titres de créance émis par le Trésor négociables sur le marché financier</u></b>		<b>3 833 542,500</b>	<b>4 003 178,390</b>	<b>32,331%</b>
	<b>Obligations de l'Etat</b>		<b>2 200 547,500</b>	<b>2 272 891,136</b>	<b>18,357%</b>
TN0008000515	EMPRUNT ETAT 2014	46	547,500	588,336	0,005%
TN0008000838	EMPRUNT NATIONAL 2021 CAT B	2 000	200 000,000	207 001,600	1,672%
TN0008000895	EMPRUNT NATIONAL 2021 CAT B T2	5 000	500 000,000	512 120,000	4,136%
TN3QL5M1QLW6	EMPRUNT NATIONAL 2021 CC T3	500	500 000,000	504 377,200	4,074%
TNHG2VXQ3BG0	EMPRUNT NATIONAL 2022 T1 CB	5 000	500 000,000	527 820,000	4,263%
TNI9EO2MTU05	EMPRUNT NATIONAL 2022 T2 CC	5 000	500 000,000	520 984,000	4,208%
	<b><u>Bons du trésor assimilables</u></b>		<b>1 632 995,000</b>	<b>1 730 287,254</b>	<b>13,974%</b>
TN0008000721	BTA 7.2% FEVRIER 2027	590	542 775,000	581 371,632	4,695%
TN0008000747	BTA 7.2% MAI 2027	1 190	1 090 220,000	1 148 915,622	9,279%
	<b>TOTAL</b>		<b>6 759 500,339</b>	<b>7 022 970,801</b>	<b>56,720%</b>

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2023 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Emprunts sociétés	500 000
Emprunts d'Etat	98 000
Titres OPCVM	1 236 563
<b>TOTAL</b>	<b>1 834 563</b>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2023 se détaillent ainsi :

Sorties (Cessions et/ou remboursements)	Coût d'acquisition	Montant cessions & remboursements	Plus ou moins-values
Emprunts sociétés	463 773	464 805	1 032
Emprunts d'Etat	98 548	99 575	1 028
Titres OPCVM	715 641	719 069	3 428
<b>TOTAL</b>	<b>1 277 961</b>	<b>1 283 449</b>	<b>4 488</b>

### 3.2 Les revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent 439 228,348 DT pour la période du 01/01 au 31/12/2023 et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2023	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2022
<b>Revenus des obligations et valeurs assimilées</b>	<b>439 228,348</b>	<b>479 768,575</b>
Revenus des obligations de sociétés	<b>169 225,462</b>	<b>247 118,939</b>
- intérêts	169 225,462	247 118,939
- primes de remboursement	0,000	0,000
Revenus des Emprunts d'Etat	<b>270 002,886</b>	<b>232 649,636</b>
- intérêts	270 002,886	232 649,636
- primes de remboursement	0,000	0,000
<b>TOTAL</b>	<b>439 228,348</b>	<b>479 768,575</b>

### 3.3. Les placements monétaires et disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à 4 009 918,870 TND se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif
	<b>Placements monétaires</b>		<b>2 355 768,352</b>	<b>2 380 687,006</b>	<b>19,227%</b>
	<b>Emetteur CME</b>				
	Billets de trésorerie	1	244 070,081	244 358,213	<b>1,974%</b>
TNQOJM9QY778	CME 100J 27/12/2023	1	244 070,081	244 358,213	1,974%
	<b>Emetteur STIP</b>				
	Billets de trésorerie	1	1 011 698,271	1 035 230,015	<b>8,361%</b>
TN3ZIB909OW9	STIP 130J 04/09/2023	1	530 996,678	548 325,839	4,428%
TNWHPEYOZB63	STIP 140J 03/10/2023		192 582,781	197 269,624	1,593%
TNIQY75ZI1D0	STIP 150J 12/12/2023		288 118,812	289 634,552	2,339%



	<b>Créances sur opérations de pensions livrées</b>		<b>1 100 000,000</b>	<b>1 101 098,778</b>	<b>8,893%</b>
	Pension livrée ATB au 30/01/2024 à 8.99% pour 33 jours : 1 204 BTA 7.5% Décembre 2028		1 100 000,000	1 101 098,778	8,893%
	<b>Disponibilités</b>		<b>1 629 231,864</b>	<b>1 629 231,864</b>	<b>13,158%</b>
	Dépôts à vue		1 629 231,864	1 629 231,864	13,158%
	Sommes à l'encaissement		-	-	0,000%
	Sommes à régler		-	-	0,000%
	<b>TOTAL</b>		<b>3 985 000,216</b>	<b>4 009 918,870</b>	<b>32,385%</b>

### **3.4. Les revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2023 à 338 166,432 TND et représente le montant des intérêts au titre de la même période sur les placements monétaires et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2023	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2022
Intérêts des bons de trésor	0,000	0,000
Intérêts des billets de trésorerie	116 364,965	255 021,674
Intérêts des certificats de dépôt	0,000	2 912,439
Intérêts des comptes courants	127 331,810	63 222,279
Revenus des prises en pensions	94 469,657	24 786,917
<b>TOTAL</b>	<b>338 166,432</b>	<b>345 943,309</b>

### **3.5. Les créances d'exploitation :**

Les créances d'exploitation s'élèvent à 1 348 999,848 TND au 31/12/2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2023	Montant au 31/12/2022
Retenues à la source sur titres achetés en bourse	907,129	414,257
Agios créditeurs à recevoir	31 200,000	18 000,000
Débiteurs Divers " BT LOUKIL & ELECTROSTAR "	1 550 000,000	750 000,000
Provision Pour dépréciation BT *	- 233 107,281	- 93 369,863
<b>TOTAL</b>	<b>1 348 999,848</b>	<b>675 044,394</b>

\*AL HIFADH SICAV a opté pour une dépréciation progressive de 50% de :

- l'encours impayés/ Groupe Loukil qui s'élève au 31.12.2023 à 750 KDT (550 KDT BT GIF & 250 KDT AMS) et qui s'étalera sur cinq ans à partir du 01/11/2021 ;

-- l'encours impayés / ELECTROSTAR qui s'élève au 31.12.2023 à 800 KDT et qui s'étalera sur cinq ans à partir du 03/04/2023 ;

### **3.6. Les opérateurs Créditeurs :**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à 22 508 ,089 TND et représente le montant de la rémunération due au gestionnaire, dépositaire et aux distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2023	Montant au 31/12/2022
Rémunération Distributeurs	8 038,605	8 237,137
Rémunération Gestionnaire	9 646,320	9 884,562
Rémunération Dépositaire	4 823,164	4 942,285
<b>TOTAL</b>	<b>22 508,089</b>	<b>23 063,984</b>

### 3.7. Autres Crédeurs Divers :

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à 20 711,140 TND et représente le montant de la redevance du CMF, les honoraires du commissaire aux comptes et les jetons de présence des administrateurs et les autres impôts et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 31/12/2023	Montant au 31/12/2022
Redevance CMF	1 040,369	1 045,936
Provision jeton de présence	10 405,732	12 000,210
Honoraires commissaire aux comptes	9 095,820	8 000,070
TCL	169,219	182,733
<b>TOTAL</b>	<b>20 711,140</b>	<b>21 228,949</b>

### 3.8. Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période du 01/01/2023 au 31/12/2023 se détaillent ainsi :

<b><u>Capital au 01/01/2023</u></b>	
Montant (en nominal)	10 978 600,000
Nombre de titres	109 786
Nombre d'actionnaires	248
<b><u>Souscriptions réalisées (en nominal)</u></b>	
Montant	50 223 100,000
Nombre de titres émis	502 231
<b><u>Rachats effectués (en nominal)</u></b>	
Montant	49 223 100,000
Nombre de titres rachetés	492 231
<b><u>Capital au 31/12/2023</u></b>	
Montant (en nominal)	11 978 600,000
Sommes non distribuables	-156 670,047
Montant du capital au 31/12/2023	11 821 929,953
Nombre de titres	119 786
Nombre d'actionnaires	245

Les sommes non distribuables correspondent d'une part aux variations des plus ou moins-values potentielles sur titres et des plus ou moins-values réalisées sur cession de titres, diminuées des frais de négociation, et d'autre part aux régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2023 :

Désignation	Montant au 31/12/2023	Montant au 31/12/2022
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres OPCVM	14 654,811	-14 967,121
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur obligations et valeurs assimilées	3 493,111	265 488,581
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession titres OPCVM	3 428,139	23 056,521
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession obligations et valeurs assimilées	2 059,950	-258 512,550
Frais négociation de titres	-2,259	-1,010
<b>RESULTATS NON DISTRIBUABLES DE LA PERIODE</b>	<b>23 633,752</b>	<b>15 064,421</b>
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-161 325,395	-216 068,431
Régularisations sommes non distribuables souscriptions	-774 625,411	-815 707,354
Régularisations sommes non distribuables rachats	755 647,007	855 385,969
<b>TOTAL SOMMES NON DISTRIBUABLES</b>	<b>-156 670,047</b>	<b>-161 325,395</b>

### 3.9. Les charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2023 à 86 376,829 TND et représente le montant de la rémunération du gestionnaire, dépositaire et des distributeurs et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1er octobre au 31 décembre 2023	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2023	Période du 1er octobre au 31 décembre 2022	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2022
Rémunération Distributeurs (TSB et TSI)	8 038,603	30 848,866	8 237,136	32 305,410
Rémunération gestionnaire (TSI)	9 646,319	37 018,633	9 884,562	38 766,476
Rémunération dépositaire (TSB)	4 823,164	18 509,330	4 942,285	19 383,256
<b>TOTAL</b>	<b>22 508,086</b>	<b>86 376,829</b>	<b>23 063,983</b>	<b>90 455,142</b>

### 3.10. Les autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2023 à 175 788,640 TND et se détaille comme suit :

Désignation	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2023	Période du 1er janvier au 31 Décembre 2022
Rémunération commissaire aux comptes	11 355,263	9 195,584
Redevance CMF	12 339,266	12 921,879
Jetons de présence	10 405,522	12 000,105
Contribution conjoncturelle	400,000	200,000
Autres impôts	1 551,171	1 647,898
Dotations aux amortissement et provisions	139 737,418	80 000,000
<b>TOTAL</b>	<b>175 788,640</b>	<b>115 965,466</b>

### 3.11. Note sur les sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de la période augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste se détaille comme suit au 31/12/2023 :

Désignation	Résultats distribuables	Régularisations Souscriptions	Régularisations Rachats	Sommes distribuables
Exercice n-1 et antérieurs	- 39,324	- 133,874	126,268	- 46,930
Exercice n	515 229,311	1 130 109,783	-1 128 551,827	516 787,267
<b>Sommes Distribuables</b>				<b>516 740,337</b>

### 4. Autres informations :

#### 4.1- Engagement hors bilan

A la date du 31 Décembre 2023, AI HIFADH-SICAV n'a pas d'engagement hors bilan.

#### 4.2- Données par actions :

Désignation	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Revenus des placements	6,490	7,521	4,221	6,231	7,530
Charges de gestion des placements	- 0,721	- 0,824	- 0,528	- 0,656	- 0,823
<b>REVENUS NET DES PLACEMENTS</b>	<b>5,769</b>	<b>6,697</b>	<b>3,693</b>	<b>5,574</b>	<b>6,601</b>
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	1,468	1,056	0,327	0,379	0,429
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>4,301</b>	<b>5,641</b>	<b>3,366</b>	<b>5,195</b>	<b>6,172</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,013	- 0,703	1,168	0,562	-
<b>SOMMES DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>4,314</b>	<b>4,938</b>	<b>4,534</b>	<b>5,757</b>	<b>5,451</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (Annulation)	- 0,013	- 0,703	- 1,168	- 0,562	- 0,720
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres	0,152	2,282	- 0,073	- 0,181	- 0,018
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	0,046	- 2,145	0,127	0,001	- 0,213
Frais de négociation	- 0,000	- 0,000	-	-	- 0,017
<b>Plus ou moins-values sur titres et frais négociation</b>	<b>0,197</b>	<b>0,137</b>	<b>0,054</b>	<b>0,180</b>	<b>0,248</b>
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>4,499</b>	<b>5,778</b>	<b>3,420</b>	<b>5,015</b>	<b>5,923</b>
Droits d'Entrée et de sortie	-	-	-	-	-
<b>RÉSULTAT NON DISTRIBUTABLE DE L'EXERCICE</b>	<b>0,197</b>	<b>0,137</b>	<b>0,054</b>	<b>0,180</b>	<b>0,248</b>
Régularisation du résultat non distribuable	- 0,037	- 0,023	- 0,042	- 0,028	- 0,032
<b>SOMMES NON DISTRIBUTABLES DE L'EXERCICE</b>	<b>0,161</b>	<b>0,114</b>	<b>0,012</b>	<b>0,208</b>	<b>0,216</b>
Distribution de dividendes	4,939	4,534	5,757	5,451	4,859
<b>Valeur Liquidative</b>	<b>103,005</b>	<b>103,469</b>	<b>102,951</b>	<b>104,162</b>	<b>104,065</b>

#### **4.3- Ratios de gestion des placements**

<b>Désignation</b>	<b>31/12/2023</b>	<b>31/12/2022</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
Charges de gestion des placements / Actif Net Moyen	0,726%	0,712%	0,67%	0,680%	0,720%
Autres charges / Actif Net Moyen	1,478%	0,913%	0,41%	0,390%	0,380%
Résultat distribuable Exercice / Actif Net Moyen	4,332%	4,874%	4,25%	5,380%	5,410%
<b>Actif Net Moyens</b>	<b>11 892 823,552</b>	<b>12 704 876,740</b>	<b>10 809 174,049</b>	<b>7 016 799,492</b>	<b>7 083 867,083</b>

#### **4.4- Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs**

La gestion de AL HIFADH SICAV est confiée à la Tuniso-Saoudienne d'Investissement " TSI", Celle-ci est chargée, des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la SICAV. En contrepartie de ses prestations, la TSI perçoit une rémunération TTC de 0,3% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSB (Ex STUSID BANK) assure les fonctions de dépositaire pour AL HIFADH SICAV, consistant notamment à conserver les titres et les fonds de la SICAV et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, La TSB perçoit une rémunération TTC de 0,15% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La TSI et la TSB assurent le rôle de distributeur des actions d'AL HIFADH SICAV. Pour l'ensemble de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une rémunération TTC de 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et répartie entre eux selon des critères arrêtés en commun accord.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**Etats financiers-Exercice clos le 31 Décembre 2023**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration du 29 Mai 2023 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers Annuels de la société « AL HIFADH SICAV » et la vérification de la composition de l'actif net pour la période allant du 1er Janvier au 31 Décembre 2023. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 12 381 889,519 TND, un actif net de 12 338 670,290 TND et un bénéfice net annuel de 538 863,063TND.

A notre avis, à l'exception des incidences du point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers Annuels ci-joints sont sincères et réguliers et donnent, pour tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société « AL HIFADH SICAV » au 31 Décembre 2023, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserve

Les créances d'exploitation au 31 Décembre 2023 de la société « AL HIFADH SICAV » englobent un encours impayé de 1 550 000 DT relatif à des Billets de trésorerie échus et impayés détaillés par émetteur comme suit :

- **GROUPE LOUKIL : 750 000 DT**
- **ELECTROSTAR : 800 000 DT**

Les difficultés financières importantes du groupe LOUKIL et de la société ELECTORSTAR nous laissent à penser qu'il existe une incertitude significative sur la capacité de ces derniers à rembourser ces billets de trésorerie.

AL HIFADH SICAV a opté pour une dépréciation progressive sur 5 ans de 52% de ces encours impayés.

Au 31 Décembre 2023, ce risque est couvert à hauteur de 233 107,281 TND.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

- Nous attirons l'attention sur : la note 2.2.2 « Évaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées » des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « AL HIFADH SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations

et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve à l'égard de ces points.

#### Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

#### Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession applicables en Tunisie permette toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site web de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, [www.oect.org.tn](http://www.oect.org.tn). Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

Tunis le, 26 avril 2024

**Le Commissaire aux Comptes**

**BDO TUNISIE**

**Adnène ZGHIDI**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Etats financiers-Exercice clos le 31 Décembre 2023**

En application de l'article 200 du code des sociétés commerciales, nous vous informons que nous n'avons pas été informés par votre Conseil d'Administration d'opérations conclues par votre société avec ses administrateurs pouvant rentrer dans le cadre dudit article.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence de telles opérations.

Tunis le, 26 avril 2024

**Le Commissaire aux Comptes**

**BDO TUNISIE**

**Adnène ZGHIDI**